

PRATIQUES DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LE CYBERESPACE : UN SYSTÈME GRAPHIQUE EN MAL DE RÉGULATION

Clément KOAMA

Université Nazi Boni (Burkina Faso)

ckoama@gmail.com

Résumé

Des procédés scripturaux connus sous le nom, parmi tant d'autres, d'écriture inclusive (EI désormais), se développent de plus en plus, avec pour finalité de faire davantage de place aux femmes et aux personnes non binaires dans la production des textes destinés à la communication formelle ou informelle. On peut présumer que le cyberespace est un espace idéal pour promouvoir cette pratique scripturale sur laquelle le consensus n'est pas encore établi. Il lui est effectivement reproché de mettre en avant une dimension politique au détriment de l'originalité de la langue et de ses règles orthographiques.

Si à cette critique on peut que répondre que la langue fut masculinisée à une certaine époque au nom d'un projet politique (mise en évidence de la noblesse du genre masculin), cela ne nous épargne pas l'exigence d'une réflexion sur la pratique de cette rédaction non sexiste, telle qu'elle se laisse observer dans les documents produits et diffusés au moyen du numérique, sur des sites web, dans des courriels et sur les réseaux socio-numériques. C'est l'objectif visé par cet article, cela d'autant plus que des institutions prennent le parti de représenter de manière équitable toutes les personnes dans leur communication et proposent à cet effet des guides dont le but est d'outiller les usagers pour leur permettre d'écrire de la manière la plus inclusive possible. Le propos de cette réflexion est de savoir si la réglementation contenue dans ces guides de rédaction a un impact sur la pratique de l'EI, en termes de productivité, de régularité et d'harmonisation. Il ressort des résultats d'analyse un écart entre la théorie de l'EI et sa pratique en discours, une marginalité de l'usage qui en est fait dans la production de textes officiels destinés à une diffusion dans le cyberespace et une couverture partielle du champ des préconisations rédactionnelles.

Mots-clés : Ecriture inclusive, guide de rédaction, féminisation des noms, morphosyntaxe, rédaction épicène.

Abstract

Writing techniques known collectively as inclusive writing (IW), among other terms, are increasingly developing. Their primary aim is to give greater visibility to women and non-binary individuals in both formal and informal communication. One might presume that cyberspace is an ideal realm for promoting this linguistic practice, which remains contentious. Critics argue that IW prioritizes political dimensions at the expense of linguistic originality and orthographic rules.

While one might counter this criticism by noting that language was historically masculinized under a political agenda (emphasizing the nobility of the masculine gender), this does not absolve us from critically examining non-sexist writing practices. Such practices are observable in digitally produced and disseminated materials —on websites, emails, and social media. This article aims to address this gap, particularly as institutions increasingly adopt equitable representation in communications and publish guidelines to equip users with inclusive writing tools. Our analysis explores whether the regulations in these writing guides impact IW implementation regarding productivity, consistency, and standardization. Findings reveal: a disconnect between IW theory and practical discourse, marginal adoption in official digital texts, and partial adherence to editorial recommendations.

Keywords: Inclusive writing, style guide, feminization of nouns, morphosyntax, gender-neutral writing.

Introduction

De tous temps, l'évolution technologique dans le domaine de la communication s'est toujours accompagnée d'un développement de nouvelles pratiques scripturales. L'on observe des ruptures avec l'écrit standard depuis l'avènement des nouveaux médias, pour des raisons autres que linguistiques : économiques, sociales, politiques, ergonomiques, etc. Avec le web 2.0 dont le principal avantage est d'assurer l'interactivité, la transformation orthographique a connu un développement prodigieux. Elle s'est généralement traduite par des substitutions

graphiques et phoniques, des réductions et des ajouts. Le phénomène qui l'illustre le mieux est le langage SMS, qui allie simplification et expressivité, et dont la profusion a partie liée avec l'expansion du cyberespace.

Cet espace internétique est considéré comme un vecteur de large et rapide diffusion d'informations, et un lieu de productions langagières faciles à relayer. C'est un ensemble de données numériques circulant de par le monde grâce à des équipements et des applications de plus en plus performants. Il est décrit du point de vue de l'usage comme « un milieu propice aux actions de propagande et de manipulation de l'information assimilable à de la subversion pour modifier l'opinion » (Gasançon, 2017 : 177). Aujourd'hui toutes les institutions soucieuses de leur visibilité communiquent par ce canal, porteur d'innovations qui permettent de gagner en notoriété, en mettant en lumière leur vision et leurs valeurs. Promouvoir l'égalité de traitement entre les genres dans l'usage des langues, devrait en toute logique y trouver un écho favorable.

Le français étant une langue fortement genrée, différentes approches sont explorées (féminisation des noms de métiers et de grade, rédactions épicène et neutre), pour le rendre moins sexiste. C'est un sujet remis au goût du jour par le débat sur l'EI, qui renvoie à « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (Haadad, 2019 : 4). Vu la focalisation des procédés de l'EI sur les morphogrammes et les signes non alphabétiques, il paraît intéressant de s'interroger sur l'existence de régularités dans sa pratique, sur son statut et sa représentativité dans la communication réalisée sur les plateformes numériques. Les changements qu'elle induit rebutent nombre de spécialistes de la langue qui doutent de sa productivité et de son utilité. Ils y voient une intrusion des questions politiques et sociales dans les pratiques linguistiques, destinée à « inclure toutes les personnes qui peuvent se sentir

non représentées par une désignation, qu'il s'agisse de sexe, d'ethnicité, de religion » (Manesse et Siouffi, 2019 : 7).

Dans ces conditions, comment les productions langagières échangées dans les courriels professionnels, partagées dans les groupes WhatsApp ou publiées sur les sites web institutionnels intègrent-elles réellement l'EI ? Comment les recommandations des nombreux guides élaborés sur le sujet y sont-elles observées ? Quels obstacles rendent difficiles l'appropriation, l'harmonisation et la systématisation de cette pratique scripturale ? Telles sont les questions qui constituent la problématique de l'étude à un moment où, après de long débats, l'Académie française réaffirme sa réticence face à un usage officiel de l'EI. En France, le Sénat a adopté, le 30 octobre 2023 une proposition de loi qui vise à protéger le français des dérives de « l'écriture dite inclusive ». Il n'empêche que celle-ci est de plus en plus une réalité indéniable et que de nombreux scripteurs se sont laissé séduire par cette pratique, même dans l'enseignement supposé défendre la norme.

Notre postulat de départ est, d'une part, que l'expansion ou l'adoption d'un système graphique est tributaire de la facilité d'appropriation de ses règles. D'autre part, les guides de rédaction inclusive doivent aller vers une harmonisation et une simplification des recommandations, même s'ils n'ont pas de caractère prescriptif. Ainsi, les objectifs visés dans cette réflexion sont d'esquisser une description morphosyntaxique des productions langagières reposant sur une pratique de l'EI et, tout en transcendant la controverse dans laquelle s'oppose partisans et détracteurs, d'analyser les pratiques à l'aune des recommandations et des enjeux liés à l'acquisition de la norme écrite.

1- D'une question linguistique à un débat de société

Bien que le propos dans cette étude ne soit pas

d'alimenter la polémique sur le bien-fondé de l'EI, il ne paraît pas superfétatoire, pour mieux évaluer les pratiques, de rappeler les principales positions défendues ou récusées au sein des groupes sociaux. Le débat sur le langage non sexiste en français peut être résumé en une opposition, argument contre argument, entre tenants d'une idéologie linguistique et partisans d'une évolution de la langue pour prendre en compte les représentations sociales et politiques.

1.1. Le discours proposant

Je retiens, sans prétendre à l'exhaustivité, trois arguments majeurs en faveur de cette pratique scripturale. Le premier, à l'origine, met en évidence le souci d'en finir avec « l'invisibilité » des femmes dans le discours générique. Dans ce contexte, toute opposition à cette nouvelle forme scripturale est assimilable à un antiféminisme : « Seul·es les partisan·es de la domination masculine devraient s'étouffer devant l'écriture inclusive » (Viennot, citée par Manesse, 2021 : 75). L'argument en soi n'est pas irrecevable : la domination du masculin est difficilement contestable. Manesse et Siouffi (2019 : 81-82) citent Chervel pour qui

le masculin fonctionne en français comme le genre “de base” : c'est au masculin qu'est formé le participe dans j'ai écrit, même si le sujet je représente une femme, c'est au masculin qu'on substantive les différentes catégories grammaticales (le rire, le froid et le chaud, le pour et le contre), ou les lambeaux de phrases (le qu'en dira-t-on).

Lire dans un ouvrage didactique que « le masculin l'emporte sur le féminin » en termes d'accord peut révéler des relents machistes que Moreau (2019 : 362) explique aisément par une regrettable assimilation du *masculin* et au *mâle* de la part de grammairiens de XVII^e siècle. Ces derniers « ont inscrit la

norme grammaticale dans l'idéologie sociale de leur époque ». Le souci d'économie dans l'usage de la langue, reconnaît-on, peut être source d'ambiguïtés, qu'il est possible de surmonter sans passer par l'invention d'un système graphique complexe et exigeant.

Le second argument participe également du souci de visibilité, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'assurer l'égalité entre genres. Il s'agit de parvenir à un équilibrage de la présence des femmes, des hommes et des non binaires dans les textes. Manesse (2022 : 169) l'explique en faisant le parallèle entre « la parité dans le lexique » et les besoins de communication auxquels obéit « la création lexicale ». Au fur et à mesure que les métiers et les fonctions comptent en leur sein des femmes, la langue a eu la propension à se féminiser.

Quant au troisième, il repose sur la nécessité de faire évoluer la langue française en vue de sa préservation. Le français est souvent considéré comme la plus conservatrice des langues romanes. Sur les motifs et les intentions, il n'y a pas à redire. Ce sont plutôt les solutions proposées dans la pratique qui sont jugées inutiles et coûteuses sur le plan linguistique, alors qu'« il n'y a pas lieu de justifier une règle linguistique par des considérations frappées au sceau d'une idéologie sociale » (Moreau, 2019 : 362).

1.2. Le discours opposant

Les arguments des détracteurs de l'EI semblent plus nombreux, généralement fondés sur une connaissance des bases (syntaxiques, lexicales) de la langue et de son histoire. Ceux qui s'y opposent relèvent l'absence d'une véritable plus-value et le renchérissement des difficultés d'une orthographe déjà ressentie comme rébarbative par certains usagers. S'y ajoutent les désagréments engendrés par l'oralisation des unités phraséologiques graphiées selon les règles de l'EI. La plupart du temps, les guides de rédaction (du moins ceux que nous avons

analysés) gardent le silence sur l'exploitation à l'oral des textes rédigés suivant le procédé du doublet abrégé. Faut-il faire dans la répétition du mot dans les deux genres, qui, du reste, se pratique déjà (citoyens, citoyennes) ? Faut-il procéder par adjonction de syllabes au mot masculin lorsque la marque du féminin n'est le e caduque ? Evidemment, pour les cas où les marques d'inclusion ne sont pas phonétisées, elles ne posent aucun problème de lecture à haute voix.

Il est aussi reproché aux partisans de l'EI, un usage inconstant, voire capricieux. On note enfin des arguments techniques relatifs à une méconnaissance de la spécificité du masculin en français qui le renvoie bien souvent au neutre ou à une assimilation injustifiée du *masculin* et du *mâle* (norme grammaticale vs idéologie sociale). Pour les membres du second groupe la féminisation des noms de métiers suffit à « réaliser la visibilité des femmes dans la langue, selon le terme utilisé dans les années soixante-dix lors des discussions » (Manesse, 2022 : 169) sur le sujet, avec en appui les règles de rédaction épicène. Grinshpun (2021 : 78) reproche à l'EI de contrevenir au principe du signe linguistique minimum par un découpage « des mots en unités inexistantes et en créant des barbarismes ». Pour illustrer les superfluïtés qu'on y découvre parfois, il cite le message syndical dans lequel les scripteurs s'ingénient à appliquer le genre au mot « personnel » (pourtant reconnu comme nom collectif), alors que la plupart des guides recommandent son usage en l'état :

Nous (personnel.les présent.es en heure d'info syndicale ce jeudi 4 mars) aimerais vous proposer un projet commun à toutes et tous les personnel.les et élèves du collège pour le 8 mars. [...]. Les élèves seront aussi invité (sic !) à afficher un portrait de femme.

Entre les deux groupes, faute d'« espace partagé initial » (Manesse, 2021 : 73), il y a sans nul doute une différence de paradigme. Mais l'EI met-elle fondamentalement en cause les règles orthographiques ? Il s'agit d'une expansion desdites règles à des aspects sur lesquels le genre linguistique se révèle être en dissonance avec le genre social, le second étant un marqueur idéologique et politique. La problématique de l'identification du sexe au genre se complexifie dès l'instant où, de nos jours, le genre social va au-delà de l'opposition traditionnelle entre homme et femme (sexe masculin et sexe féminin), ouvrant ainsi la voie à une sous-catégorisation, indispensable pour prendre en compte la non-binarité. Inutile de dire que le langage inclusif est en devoir de s'inscrire dans un processus de cloisonnement dont nul n'ignore la limite. Ainsi voit-on apparaître des formes sous-tendues par une volonté d'« apporter une solution linguistique à un problème humain », quitte à créer « un état de tension entre perpétuation de la norme et incitation à en sortir » (Alpheratz, cité par Manesse, 2021 : 84) par la création de nouvelles unités lexicales et des morphogrammes inédits (battux, convaincuz, toutx...).

En somme, comme le signale Manesse (2021 : 71) : « Aucun des camps en présence n'est à l'abri [...] des jugements, des indignations en ce qui concerne l'EI, sans doute parce que la langue nous touche au plus profond, dans les zones de l'impensé. » Partisans et adversaires semblent vouer une passion à la langue au-delà de ce qu'elle est : un système servant à la communication. Si le débat peut étonner par la véhémence des propos, les observateurs des faits de langue ne sont pas surpris outre mesure, en ce sens que ce n'est pas le premier sujet à polémique dans la langue française. Rien en la matière n'est jamais définitivement réglé : qu'il s'agisse des rectifications orthographiques des années 1990 ou de l'actualisation lexicale de certaines notions grammaticales. Une quête d'information

suffisante sur les évolutions officielles de la langue pourrait aider à assainir le débat et à poser les balises aux bons endroits.

2- Méthodologie

Cette réflexion tire son origine du constat que des collègues, pas très nombreux certes, pratiquent l'EI dans les textes qu'ils diffusent par mail et sur d'autres des plateformes numériques. Dans une approche exploratoire, j'ai organisé avec cinq d'entre eux des entretiens semi-directifs autour de quatre axes : leur motivation dans la pratique de l'EI, l'aisance de l'observance de ses règles, son impact social, ainsi que les perspectives d'expansion de cette pratique scripturale. Les échanges m'ont permis de réunir les informations nécessaires à la mise en place du cadre théorique de cette étude.

L'objectif étant d'évaluer les pratiques, avec pour finalité d'en dégager la plus-value au regard des arguments qui sous-tendent le recours qu'on y fait, la constitution d'un corpus s'est vite imposée. Il est constitué d'unités linguistiques comportant des segments graphiés de manière inclusive, recueillies à partir des plateformes numériques. Ces unités proviennent :

- d'échanges professionnels par mailing dont les destinataires se composent d'hommes et de femmes ;
- de messages diffusés sur les sites web d'institutions d'enseignement et de recherche (communiqués divers, appels à candidatures intéressant les deux genres) ;
- de discussions dans des groupes WhatsApp à caractère professionnel ou corporatiste (enseignants-chercheurs, comité d'organisation d'activités académiques ou scientifiques, jury, constitués d'hommes et de femmes).

Un corpus de 300 unités phraséologiques a été ainsi constitué, au gré des lectures. Parallèlement, j'ai fait une récension des recommandations faites en matière d'écriture inclusive dans quatre guides de rédaction :

- le Guide de grammaire neutre et inclusive de Divergences, publié en 2021 ;
- le Guide de rédaction inclusive (s.d.) de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) du Canada ;
- le Guide de rédaction inclusive de l'Université Laval (UL), 2021 ;
- du Guide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour un langage inclusif en français, version de 2022.

Dans les limites de ma recherche, je n'ai pas rencontré, en explorant le cyberspace, un guide de rédaction sur le sujet, proposé par une institution d'Afrique francophone.

La grille à partir de laquelle se déploie l'analyse des unités phraséologiques recueillies sont les suivantes :

- les classes distributionnelles affectées par les marques d'inclusivité ;
- la variation des formes inclusives utilisées par comparaison aux préconisations des guides ;
- l'existence d'éventuelles disparités dans l'usage des marques d'inclusion ;
- le niveau d'observation des préconisations ;
- la rigueur dans l'application des marques d'inclusivité ;

- les contraintes systémiques et cognitives de l’application à grande échelle des préconisations.

La démarche part donc de la description des règles d’écriture consignées dans les guides à une confrontation avec l’usage à travers l’analyse du corpus, sur la base des différents critères retenus.

3- Résultats d’analyse

L’analyse a concerné à la fois le contenu des guides et les données collectées. Il est donc proposé dans un premier temps une synthèse des guides de rédaction retenus pour l’étude, à la recherche de lieu communs et d’éventuels cas de divergence. S’ensuit une analyse de la pratique de l’EI selon les modalités catégorielles, l’usage des signes abréviatifs, les procédés de neutralité, pour évaluer la rigueur, l’étendue de l’application des marques d’inclusivité.

3.1- Présentation synoptique des guides de rédaction inclusive

Les quatre guides étudiés débutent tous par des avant-propos (ou des introductions) qui décrivent le contexte dans lequel chacun a été élaboré, ainsi que les motivations et l’intérêt de leur publication. Les rédacteurs du guide de l’OMPI, le plus volumineux parmi les quatre, rappelle dès l’abord que la structure est une institution spécialisée de l’Organisation des nations unies pour laquelle la question de l’inclusivité est centrale et décrite dans « une approche fondée sur les droits » (OMPI, 2022 : 1). On y apprend du reste que dans la résolution définissant les 17 objectifs du développement durable, « le terme “inclusif” apparaît 40 fois » (*ibid.*). Le guide de Divergenres prend pour socle la nécessaire évolution de la langue afin de prendre en compte des réalités pour lesquelles elle n’est pas outillée en l’état. La reconnaissance et la visibilité que les

personnes non binaires gagnent de plus en plus devraient s'accompagner d'un développement linguistique à même d'en assurer une juste représentation. Les auteurs, qui affirment s'inspirer du Petit dico du français neutre/inclusif du blog *La vie en Queer*, regrettent que « les règles officielles de la langue française » fassent dans la restriction et la stagnation, au lieu de s'attacher à représenter « les identités de genres plurielles » de ses locuteurs (Divergences, 2021 : 2)

Le guide de l'INRS prend pour point de départ l'évolution de la notion de genre dans la société actuelle. Il montre le souci de l'Institut d'en assurer une totale représentativité par une uniformisation de ses communications, au moyen de différents procédés rédactionnels. Ces derniers offrent la possibilité de se passer des « marques de genre féminin et masculin ». Le guide décline les documents dans lesquels, en communication interne et externe, la rédaction inclusive doit être de mise, dans le souci de représenter de façon juste chaque personne quelle qu'elle soit : « plans de cours, sites Web, courriels, conventions collectives et autres documents institutionnels, offres d'emploi, formulaires, discours, etc. » (s. p.). L'Université Laval justifie la mise à disposition d'un guide de rédaction inclusive par la nécessité de détenir « un outil facilitateur pour aider l'ensemble de la communauté universitaire à mieux rédiger de manière inclusive » (UL, 2021 : 4), l'intérêt étant de donner à chaque personne l'expression de son genre.

Comme il est loisible de le remarquer, les objectifs définis par les quatre guides retenus sont très complémentaires et s'articulent autour de valeurs telles que l'équité, la non-discrimination, la promotion de l'égalité des genres, la prise en compte de la diversité, etc. Parmi ces objectifs, on peut retenir la nécessaire adaptation de « la langue aux changements survenus à tous les niveaux de la société » et « la prise de conscience croissante des droits et des besoins de tous ses

membres » (OMPI, 2022 : 1). Divergences insiste sur l'impossibilité du neutre à représenter les personnes non binaires et se fixe comme objectif la promotion d'une stratégie d'inclusivité qui donne la possibilité de représenter toute personne de n'importe quel genre ou un groupe comprenant des personnes de différentes identités de genre. L'INRS met un point d'honneur à œuvrer à l'élimination du masculin générique, inapproprié dès lors qu'il s'agit de « représenter les personnes s'identifiant au genre féminin et non binaire ». Cela revient à abandonner l'emploi de mots, d'expressions ou de structures grammaticales susceptibles d'exclure des personnes ou des groupes de personnes.

Pour ce faire, les différents guides, présentent, les uns plus fourmis que les autres, des principes généraux, des procédés, des formules de références et des constructions à éviter. Mais, comme chacun sait, un guide n'a pas par essence une vocation coercitive. Il s'agit moins de prescriptions que d'« un ensemble de suggestions et de recommandations » (OMPI, 2022 : 3), associant des procédés préexistants (écriture neutre, rédaction épicène) et de nouvelles règles (féminisation syntaxique et nouvelle grammaire).

Une synthèse des recommandations place en premier lieu les procédés relatifs au souci de neutralité qui s'opère par l'usage de mots épicènes (*titulaire* à la place de *détenteur*, *externe* plutôt que *extérieur*...) ou le recours à la forme impersonnelle. Cette dernière « consiste à déplacer l'accent de l'énoncé de manière à désigner l'action, la fonction, etc., plutôt que la personne » (OMPI, 2022 : 27). On dira plus avantageusement *formation à la médiation* plutôt que *formation de médiateur*, ou encore *sur décision de la présidence* et pas *sur décision du président*.

Vient ensuite le langage genré avec ses doublets (les *coordonnatrices* et les *coordonnateurs*) et ses nombreuses

stratégies typographiques consistant à créer des mots épicènes grâce à l'insertion de signes séparateurs pouvant être :

- un point (demande d'admission du.de la candidat.e, conseiller.ère choisi.e) ;
- un point médian (obtenu par la syntaxe Alt+0183 selon l'OMPI) plus répandu selon Divergenres qui propose la syntaxe : ALT+250)
- un trait d'union (rôle des administrateurs-trices) ;
- une barre oblique (nom de l'adjoint/e administratif/ve);
- des parenthèses avec des variantes (formulaire à l'intention de l'étudiant(e), signature du(de la) directeur(-trice, es expert(e)s-comptables, les travailleur(-euse)s sociaux(-ales));
- une majuscule (les auteurEs) ;
- une apostrophe (évoqué par Divergenres mais sans illustration),
- des crochets, cités uniquement dans le guide de l'INRS (une autorisation du [de la] professeur[e] est indispensable, les expert[e]s-comptables, les travailleur[-euse]s sociaux[-ales]
- une virgule, mentionnée uniquement dans le guide de l'INRS (Informaticien,ienne recherché,e, technicien,ienne)

Ainsi, les guides ne font pas les mêmes préconisations et ne proposent pas toujours les mêmes signes dont la grande diversité est en soi un sujet de préoccupation. L'OMPI fait remarquer que le choix du signe à utiliser comme séparateur peut dépendre d'un certain nombre de considérations pragmatiques. Le point par exemple pose moins de problème que les autres séparateurs, si l'on souhaite utiliser un logiciel de correction orthographique. De même, le point médian étant un caractère

spécial que l'on ne retrouve pas sur une touche du clavier, son usage se révèle plus complexe. On lui préférera d'autres signes moins contraignants du point de vue ergonomique. L'OMPI suggère également qu'en cas de doublet, l'adjectif genré, peu importe le nombre, soit du point de vue morphosyntaxique associé au nom masculin :

- la Directrice ou le Directeur général ;
- Tous les éducateurs et éducatrices.

C'est ce qui justifie la recommandation, sauf en cas d'inversion, de commencer par le féminin au sujet des adjectifs et des participes passés, de sorte que l'accord se fasse avec le nom le plus proche, le masculin :

- la plaignante ou le plaignant est informé de la fin de l'enquête ;
- les futurs étudiants et étudiantes.

La même recommandation est présente dans le guide de l'INRS. Par souci d'inclusivité et surtout d'égalité, Divergenres déconseille l'usage des parenthèses dans les accords épicènes. Elles pourraient en effet être interprétées comme une minoration de l'importance du genre ainsi représenté. La même observation est faite à propos de la barre oblique. Le goût prononcé des membres de ce mouvement pour l'équité le conduit à des extrémités, qui s'assimilent à la mise en place d'une nouvelle grammaire (autant dire une nouvelle langue), avec les multiples néologismes suggérés. Ainsi sont proposés :

- des pronoms non binaires (iel, ille, iels ou illes, elleux) ;
- des adjectifs possessifs inclusifs (maon/taon/saon) ;

- des adjectifs démonstratifs neutres et inclusif (cès, cet·te, cèx),
- des pronoms démonstratifs neutres et inclusifs (cille, ceus, celui, celleux, ceuxes),
- des articles neutres et inclusif (lo, lu, lia, li) ;
- des suffixes inclusifs (teurice, eureuse).

Le guide de l’INRS recommande l’abandon de ces innovations orthographiques et typographiques, considérées comme des cas extrêmes. Il rassemble sous cette expression les pronoms personnels neutres, le suffixe -aire en remplacement de -eur et ice à la fois, les amalgames lexicaux (froeur pour frère+ sœur, femme pour femme + homme), tout comme les nouveaux accords (heureuse pour heureux ou heureuse appliqué à un non binaire).

Dans une approche synthétique, le guide de l’Université Laval recommande de privilégier la rédaction neutre, estimant que la langue française dispose en l’état d’outils efficaces pour « rédiger de manière totalement neutre ». Cela est en effet possible au moyen du nom collectif (le personnel), du nom épicène (propriétaire), de l’adjectif épicène (sympathique, charitable). A cette stratégie s’ajoute la féminisation syntaxique pour tenir compte de la présence des femmes. Elle est de plus en plus marquée dans « les documents tels que les conventions collectives, les manuels scolaires, les formulaires à caractère administratif, ainsi que les textes et les discours de nature politique » (UL, 2021 : 9).

Comment les guides règlent-ils la question de la communication orale du langage inclusif ? Celui de l’Université Laval (2021 : 16) fait une esquisse sans toutefois indiquer des modalités de prise en charge :

Les communications orales telles que les

discours officiels, les remerciements et les allocutions sont autant de types de présentation qui doivent aussi tenir compte des recommandations faites sur la rédaction inclusive.

À l'Université Laval, certains textes sont destinés à être lus à haute voix (discours, remerciements, allocutions, etc.). Dès l'étape de la rédaction, nous vous conseillons fortement de réfléchir à la manière de les rendre les plus inclusifs possible, tout en préservant l'intelligibilité du discours et la clarté de l'information.

En tous les cas, à l'écrit ou à l'oral, la nécessité de produire des énoncés lisibles, clairs, et fluides s'impose et l'évolution de la langue ne remet pas en cause cette exigence.

3.2- Modes d'affectation des classes distributionnelles impactées

Les parties du discours susceptibles d'être traditionnellement impactées par l'EI sont le nom, le déterminant, le pronom et l'adjectif, dans la mesure où la préoccupation de l'écriture inclusive tient à l'accord en genre. Concernant le déterminant, dans le corpus analysé, l'inclusivité se traduit généralement par la duplication de l'article dans les deux genres :

- le recrutement d'*une* ou d'*un* secrétaire ;
- *la* ou *le* responsable du projet doit remplir sa demande d'adhésion avant le 15 octobre de l'année en cours ;
- *la* ou *le* spécialiste du Service de placement pourra aider la communauté étudiante ;
- *le ou la* candidat.e retenue devra être immédiatement disponible ;

La duplication de l'article paraît plus efficace lorsque le nom déterminé est épicène et n'a donc pas besoin de signe séparateur. On peut s'en rendre compte en comparant l'exemple du dernier alinéa avec les trois autres. Il est arrivé un cas où l'article a reçu la marque inclusive au moyen du point : « Tu n'es pas *un.e* adepte de sport ? Pas de panique ! »

La même observation est faite au sujet du pronom, en fonction sujet ou complément. Comme sujet, le masculin et le féminin sont séparés par une barre oblique : « *Ils/elles* sont chargé.e.s de partager leurs expériences ». Même en cas d'inversion du sujet : « Les "Blancs", les "Arabes" ne se considèrent-ils/elles pas supérieur.e.s aux "Noir.es", aux Africain.es ? » Les deux formes du pronom sont souvent coordonnées si celui-ci complète le nom (Prière à *ceux et celles* qui ne se sont pas encore s'inscrit.e.s de faire diligence) ou le verbe (Dans certains cas, chez-nous et ailleurs on peut assister à une non-assistance à un ou une malade, *le ou la* laisser mourir et se cotiser pour des funérailles grandioses). Le recours au doublet peut conduire à l'usage de formes tronquées (stratégies typographiques) : « En dehors de *ceux.elles* qui se sont signalés.es j'attends la réaction des autres avant 20h pour pouvoir communiquer la liste. »

Concernant le nom et l'adjectif, le corpus révèle le recours à quatre signes séparateurs. Il y a d'abord le trait d'union rencontré le plus souvent dans les mails comme l'illustre le florilège de constructions ci-après :

- *Cher-es* membres du comité d'organisation
- J'espère que vous êtes bien *arrivé-es*.
- Je laisse les *présent-es* compléter mon CR si besoin.
- Je lance la réservation des salles et enverrai la convocation aux *étudiant-es* dès que ce sera fait.
- Ci-joint l'appel à candidature pour la « Bourse Ghislaine Dupont et Claude Verlon» 2023 de RFI,

qui pourrait intéresser certain-es étudiant-es ou ancien-nes du Master TMI.

Deux cas d'emploi du trait d'union proviennent d'échanges dans un groupe WhatsApp :

- « Les *étudiants-es* des années 60-70 parlaient d'être techniquement compétent, politiquement conscient et socialement utile ! »
- Cela résume tout ! J'ai peu de respect pour les "intellectuels-les", les "experts-es" et les "techniciens-ennes" peureux-ses, opportunistes, carriéristes qui ne sont là que quand il y a des honneurs (*sic*) ou de l'argent à capter

Le corpus regorge également d'exemples dans lesquels c'est le point qui sert de séparateur à la construction de formes tronquées d'adjectifs et de noms :

- Pour vivre *heureux.ses*, vivons caché.es.
- Mais c'est déjà positif que nombre d'*Africain.e.s* soient *conscient.e.s* de la situation et travaillent à la corriger
- le recrutement d'*étudiant.e.s* pour le master de Techniques des Métiers de l'Information
- Le jury doit demander l'autorisation de publication à l'*étudiant.e*.
- Tâchez d'être *ponctuels.elles* pour nous permettre de finir rapidement.

Le point médian apparaît une fois : *le Centre pour étudiant·es francophones*. Il en va de même de la barre oblique (Les *chercheurs/euses* sont invité/es à soumettre une étude dans le

champ de la lexicologie). Les parenthèses comptent deux occurrences :

- Taux d'insertion socioprofessionnels des étudiants sorti(e)s de l'UNB et Proportion d'auto emplois des étudiants sorti(e)s de l'UNB.
- J'ai été admis(e) dans mon programme. Que dois-je faire maintenant ?

Le trait d'union et le point sont donc les signes dominants. La faible occurrence du point médian confirme la difficulté de sa réalisation qui exige le recours à plusieurs touches de clavier. La duplication soulève la question de l'accord de proximité, souvent utilisé pour contourner l'incommodité du masculin générique : « *tous ceux et celles* qui participent auront la chance de gagner un des deux prix. »

3.3. Niveau de prise en compte des préconisations

Au terme de l'analyse, l'on remarque que de nombreuses préconisations faites par les auteurs des guides ne sont pas observées dans les productions recueillies. Ces absences concernent en premier lieu les séparateurs distinguant le genre et le nombre. Dans la panoplie des signes proposés par les guides, outre le trait d'union et le point qui sont en bonne place, on retrouve, en faible occurrence les parenthèses, la barre oblique, et le point médian. En revanche, les crochets, l'apostrophe et la majuscule n'y ont aucune illustration. Encore moins les néologismes et toute les marques de la nouvelle grammaire, imaginés pour prendre en compte toutes les minorités en termes de genre. Par exemple, on rencontre dans le corpus *tout* graphié de différentes manières avec les multiples stratégies typographiques, mais pas *toustes*, la forme proposée comme inclusive par certains guides.

On note également une absence d’harmonisation dans les modalités d’usage des signes séparateurs dominants. Lorsque l’unité lexicale est au pluriel, deux pratiques sont observées. Certains scripteurs se servent du séparateur une seule fois, pour opposer la marque du masculin à celle du féminin et du pluriel : *caché.es, tout.tes, cher-es, arrivé-es, présent-es, ancien-nes*, etc. D’autres en revanche, s’attachent à mettre en évidence les 3 informations, en employant à répétition le séparateur. Ainsi, ils en place un entre le masculin et la marque du féminin, et un autre pour séparer le genre du nombre.

- Bonjour *cher.e.s* collègues
- Ils/elles sont *chargé.e.s* de partager leurs expériences.

Dans un troisième cas moins répandu, le signe sépare le mot masculin mis au pluriel et la marque du féminin également au pluriel : *ceux.elles, ponctuels.elles, heureux.euses, étudiants-es, intellectuels-les, experts.es, techniciens.ennes*, etc.

Comment répondre alors à la question de savoir si l’EI est un système graphique régulé, réglementé. En théorie, on peut affirmer que l’EI est bien un système régulé. Il l’est du fait de l’existence d’un certain nombre de guides qui, à défaut d’aller vers une harmonisation des pratiques, facilitent la compréhension des modalités de mise en œuvre de ces formes scripturales. Ces documents présentent différentes possibilités graphiques, sans avis tranché, dont l’usage est limité à l’institution qui l’a produit. Outre les guides, on note la présence de dictionnaires et même de manuels, destinés à en faire la promotion par l’enseignement-apprentissage. En principe, même si les institutions qui sont à l’origine des documents n’exercent aucune autorité relativement à la langue, les partisans

de ce mode d'évolution de la langue écrite devraient se soumettre aux recommandations faites.

Mais dans la pratique, les orientations graphiques des guides ne sont que très partiellement observées par les scripteurs favorables à la promotion de l'EI. A titre illustratif, on note des doublets tronqués en ce qui concerne les noms, alors qu'avec les déterminants et les pronoms, ils sont présents par simple duplication. Il a été déjà évoqué *supra* la non-exploitation des préconisations à caractère néologique, la disharmonie dans l'usage des stratégies typographiques. Contrairement à mes premières attentes, il est difficile d'avoir un corpus riche et diversifié d'écrits inclusifs, en discours, sur les plateformes numériques. Signalons que pour la pertinence des résultats, il aurait fallu avoir des sous-corpus, en rapport avec chacune des institutions dont on exploite les guides. La richesse du corpus ne suffit à permettre l'affinage de l'analyse.

Comme l'ont signalé la plupart des collègues interviewés sur les motivations du recours à l'EI, la pratique est mue par la noblesse de la cause : briser les relents sexistes de la langue. On cherche à résoudre des problèmes d'ordre social par un débat linguistique. Il se pourrait que ce soit utile à certains égards. Mais la pratique au quotidien manque de systématичité. Je voudrais illustrer cet aspect en portant un regard particulier sur un appel à candidature pour une université d'été et dont les rédacteurs ont eu à vraiment à cœur de rendre le texte inclusif. En effet, dès les premiers paragraphes de nombreuses formes annoncent les couleurs.

- Les participant.e.s seront au nombre de 250. 2
- Les jeunes, principalement les étudiant.e.s, élèves-fonctionnaires sont visés par cette activité. 0
- *Ils/elles* sont chargé.e.s de présenter des réflexions, études, expériences sur la thématique ou sous-thématique développées dans les TDR. 2
- 4

- *Il/elle* interviendra *seul.e*
- Il est prévu de recruter 14 *conférencier.e.s* dont 4 internationaux, qui partageront leurs expériences, activités, résultats de leurs recherches/études/réflexions sur la thématique.
- Par ailleurs, les interventions de quelques *expert.e.s*, reconnus pour la pertinence de leurs activités/travaux en la matière peuvent être sollicités.
- A *eux/elles*, pourront s'ajouter des personnalités publiques notamment les responsables des structures comme le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM),

C'est un texte qui a de quoi forcer l'admiration des adeptes de l'EI. Mais en avançant dans la lecture, on constate que l'élan inclusif s'est vite émoussé. De nombreuses unités lexicales auxquelles on aurait pu appliquer la graphie inclusive, sont restées dans leur forme masculine. Ainsi en est-il des passages ci-après :

- À ce titre, nous recrutons des conférenciers nationaux et internationaux, des rapporteurs et modérateurs.
- Être enseignant-chercheur, doctorant ou praticiens y compris les acteurs de la société civile, étatiques.
- Les doctorants ou autres chercheurs, experts internationaux présenteront les résultats de leurs recherches ou réflexions sur la problématique de lutte contre la corruption,

Les mêmes mots graphiés à la page 1 selon les règles de l'écriture inclusive se retrouve à la page 4 sans aucune marque d'inclusivité :

- Des shorts vidéos de sensibilisation des *étudiants* ayant participé aux séminaires PROLAC-GFP seront diffusées.
- Vu le nombre élevé de *participants* (250), le nombre de questions après chaque présentation sera, par ailleurs, limité à 10.

Il est des cas où le nom est marqué par l'inclusivité, mais pas les adjectifs ou les participes passés qui l'accompagnent.

- À la fin, ces 3 groupes d'activités permettront aux *participant.e.s* d'être davantage *formés et informés - éveillés et intéressés - vigilants et actifs* contre la corruption.
- Par ailleurs, les interventions de quelques expert.e.s, *reconnus* pour la pertinence de leurs activités/travaux en la matière peuvent être sollicités.

A priori, il ne paraît pas si difficile d'aller jusqu'au bout dans le marquage des autres mots : formé.e.s, informé.e.s, éveillé.e.s, intéressé.e.s, viviglant.e.s, actif.ve.s, reconnu.e.s. Mais que serait devenu le texte, en termes de lisibilité, si les auteurs avaient marqué du sceau de l'inclusivité tous les mots susceptibles de l'être ? Le constat est général, plus les mots à marquer sont nombreux, plus l'inclusivité est appliquée avec moins de rigueur.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Ce communiqué de l'université Joseph Ki-Zerbo ouvrant, selon le titre, « un test de recrutement de trente (30) *étudiant.e.s* en première année de

Master de recherche au titre de l'année 2024-2025 » annonce la volonté des auteurs de rendre le langage inclusif. Malheureusement, au-delà du titre, aucune des trois pages que le développe ne laisse trace de l'EI du point de vue orthographique : « Nombre de *candidats* à recruter », « former des *étudiants* aptes à intégrer des fonctions d'encadrement ou d'expertise dans les différents métiers des ressources humaines », « une lettre de recommandation de l'*employeur* pour les *salariés* », « les résultats des *candidats* sélectionnés seront publiés le 25 septembre ». En revanche, on remarque un effort dans l'usage de termes neutres tels que titulaire, public, personne, etc.

Les auteurs du guide de l'OMPI semblent avoir pris conscience de l'incommodité de la multiplication des marques d'inclusivité dans un même segment textuel. Ils suggèrent en effet « d'éviter la stratégie typographique lorsque la phrase contient de nombreux adjectifs ou participes passés, car elle peut rendre la lecture difficile : Les employé.es doivent être attentifs.ves, poli.es et courtois.es avec leurs client.es. Les employé(e)s doivent être attentifs(ves), poli(e)s et courtois(es) avec leurs client(e)s. » (p. 32). Il est loisible de remarquer que cette préconisation est loin de régler le problème. En effet, comment détermine-t-on le niveau d'acceptabilité du nombre d'adjectifs ou de participes ? Qu'en est-il de leur nombre au-delà de la phrase ? Les recommandations semblent avoir besoin de réglementation et de précision.

La même observation de non-application systématique est faite dans les mails où l'inclusivité se limite aux formules d'appel : cher.e.s collègues/ami.e.s, cher.e.s tou.tes/tout.e.s, cher.e.s tous et toutes. Signalons qu'une forme comme tou.tes n'obéit à aucune recommandation des guides ou des dictionnaires et que le guide de l'Université Laval préconise l'abandon de l'appel ou des titres de civilité dans les types de correspondance comme « la lettre, l'infolettre ou le courriel » (p.

12). Il invite à écrire de façon neutre (en omettant l'appel et les titres de civilité) ou genrée.

L'EI se pratique dans bien de milieux en Afrique, en France et au Canada (pays où l'on retrouve le plus grand nombre de guides de rédaction inclusive), mais pas au niveau auquel on était en droit de l'attendre. Les auteurs du guide de Laval reconnaissent la difficulté à appliquer l'EI dans les écrits sur des espaces réduits. S'il n'est pas aisément de la pratiquer en toute circonstance, quelle en sera la plus-value en termes de visibilité, d'équilibrage ?

Il est possible de régler plus avantageusement la question de l'équilibre dans le discours en promouvant la rédaction neutre et épicène. On lit dans le guide de l'Université Laval cette indication « L'emploi de la forme tronquée ou du doublet abrégé est une option acceptable à utiliser seulement dans les espaces restreints tels que les tableaux (formulaires ou autres) et les microblogues » (p.18). Il est étonnant de trouver cette phrase, sans marque d'inclusivité sur le site web de la même Université, dont l'organisation diffère peu de celle d'un microblogue : « La classe virtuelle est l'environnement numérique dans lequel se tiennent les activités d'apprentissage, de communication et de collaboration en temps réel entre les enseignants et les étudiants. »

Entre la théorie et la pratique, entre l'idéologie et sa mise en œuvre, on observe toujours un écart. L'EI n'y déroge pas. Mais le débat qu'elle a suscité ne manque pas d'intérêt pour autant : ni pour les mouvements féministes, ni pour le purisme linguistique. D'une part, la linguistique gagne à être tolérante « face à la variété des pratiques, des opinions et des esthétiques » des usagers de langue et d'autre part, la pratique de l'EI doit se faire avec une certaine mesure sans aller à une déstructuration de la langue écrite, en comptant sur la capacité des locuteurs à transcender ses limites (Béguelin, 2018 : 17).

Signalons du reste, à la suite de Rastier (2020 : 137), qu'il existe bien peu de langues dans lesquelles la « corrélation entre le genre de certains mots et le sexe probable de leurs référents supposés » est manifeste. Cet auteur cite en exemple le persan, qui ne dispose pas de la catégorie du genre, pour montrer que la catégorisation grammaticale sert à déterminer les accords et les concordances en discours, sans « aucune incidence sur les représentations du monde ».

Conclusion

Comme le signale Manesse (2021), il n'est point judicieux d'aborder une réflexion sur l'EI avec quelque *a priori* que ce soit sur sa beauté ou sa laideur, sur sa pertinence ou sa contre-productivité. C'est donc dans un effort d'objectivité que j'ai cherché à interroger les pratiques, de manière distanciée. Ainsi, cette brève réflexion sur une forme d'écriture encore en développement n'a pas eu pour ambition de présenter une position tranchée sur son utilité. Cette démarche vise à une évaluation des règles d'usage de cette pratique non sexiste de l'écrit, à travers les productions langagières dans lesquelles elle est prise en charge. L'étude trouve son intérêt dans le fait qu'elle a permis de mesurer le niveau d'application des préconisations faites les guides d'EI dans un corpus réduit, produit par une population dont les membres sont sensibles aux questions d'égalité et de justice. Elle en révèle du même coup les limites et les insuffisances dont la prise en compte pourrait améliorer les usages.

Le problème qui a sous-tendu la mise en place des stratégies d'inclusion par le langage est bien une réalité. Si l'on tient à établir un parallèle entre les règles linguistiques et les représentations sociales en matière de genre, il faut admettre l'existence d'un manque d'équilibre entre le masculin et le féminin. On pourrait citer en exemple l'effacement des

marqueurs féminins et l'abandon de l'accord de proximité au 17^e siècle), même si pour Moreau (2019 : 371) ce type d'accord observé en moyen français, n'était ni exclusif, ni majoritaire : « Si on contraste les extraits qui accordent au féminin, et ceux qui recourent au masculin, les tendances ne sont pas les mêmes dans le GN et dans les emplois avec être. Le masculin est majoritaire dans les deux cas, à hauteur de 54,7 % à l'intérieur du GN, contre 76,3 % dans les emplois avec être. » Quoi qu'il en soit, son abandon sous le prétexte que le masculin traduit le neutre peut à juste titre être interprété comme une volonté de montrer la « plus grande noblesse du sexe masculin » (Viennot 2014 : 103). Les initiatives entreprises depuis le début des années 2010 paraissent donc fondées. Reste à discuter de l'adéquation des solutions envisagées. Les résultats montrent l'existence d'un écart à bien des égards entre la théorisation de l'EI dans les guides et sa pratique en discours. Le recours qu'on en fait dans la production de textes officiels, destinés à une diffusion dans le cyberespace est, tout compte fait, marginal. Le champ des préconisations n'est que partiellement couvert, ce qui nous situe dans le symbolisme d'un « acte d'engagement militant » (Moreau), sans véritable plus-value sur le plan linguistique. Les efforts fournis par certains guides pour intégrer continuellement les catégories sociales à prendre en compte par l'EI, au-delà de la noblesse de l'intention, sont source de complexification nuisible à l'appropriation de cette pratique scripturale. Ces conclusions invitent à un recentrage des procédés sur les dimensions du système linguistique réellement affectées par l'EI, pour éviter de mettre en place plusieurs systèmes graphiques pour une même langue. L'usage dégagera ainsi des « manières de faire transitoires » qui traceront la voie à « un réglage global » dans le cadre des instances de réglementation ou de recommandation (Manesse et Siouffi, 2019 : 25).

Bibliographie

BEGUELIN, Marie-José (2018), « Que penser des pratiques de rédaction “épicène” ou “inclusive” ? », dans *Cahiers de la FARB*, n°6, Délemont, 2018, p.14-17.

CHERVEL, André (2019), « La place du masculin dans la langue française », dans Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue*, Paris, ESF, p. 79-94.

DIVERGENRES (2021), *Guide de grammaire neutre et inclusive*, Québec, 12 p.

GASANÇON, Christophe (2017), « Le cyberespace, nouvel espace de souveraineté à conquérir », dans *Penser Demain*, 66^e session du Centre des hautes études militaires, p. 176-191.

GRINSHPUN Yana (2021), « L’écriture inclusive, la théorie de « masculinisation » du français et l’imposture intellectuelle », dans *Testo e senso*, n°23, p.75- 85.

HADDAD, Raphaël. (2019), *Manuel d’écriture inclusive*, Mots-clés, 28 p.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (Canada), s. d., *Inclusivement vôtres ! Guide de rédaction inclusive*, 15 p.

MANESSE, Danièle (2022), « Contre l’écriture inclusive », dans *Travail, genre et sociétés*, n° 47, Éditions La Découverte, pages 169-172.

MANESSE, Danièle (2021), « Les grands écarts de l’écriture inclusive. Entre l’amour de la langue et l’amour de moi, moi, moi », dans *Cités*, n° 86, Presses Universitaires de France, p. 71-86.

MANESSE, Danlèle., SIOUFFI, Gilles (dir.) (2019), *Le Féminin & le masculin dans la langue, l'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF, 208 p.

MOREAU, Marie-Louise (2019), « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », dans Anne Dister, Sophie Piron (dir.), *Les Discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'université Saint-Louis, p. 351-378.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, 2022, *Guide de l'OMPI pour un langage inclusif en français*, 56 p.

RASTIER ; François (2020), « Écriture inclusive et exclusion de la culture », dans *Cités*, n° 82, p. 137-148

UNIVERSITE LAVAL (2021), *Guide de rédaction inclusive*, 22 p.

VIENNOT, Éliane (2014), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions IX^e, 119 p.